



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

ARRETE N° DDCSPP-PIPPV-2020-01/01 du 7 janvier 2020

**FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE FAMILLE
DES PUPILLES DE L'ÉTAT POUR LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.224-1 à 12 et R.224-1 à R.224-25,

Vu l'arrêté préfectoral n° 48/2019 de délégation de signature en date du 18 novembre 2019 au profit de Monsieur Thierry PLACE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCSPP SIS-2018-01/01 du 5 janvier 2018 fixant la composition du conseil de famille des pupilles de l'État,

Vu les désignations et propositions effectuées par les organismes et institutions concernées,

Vu le message électronique du président de l'association Enfance et Familles d'Adoption 28 en date du 23 décembre 2019 présentant les membres à renouveler ou à nommer,

Vu le courrier de candidature en date du 20 décembre 2019 de Madame Marie-Christine DELAUNAY,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du Conseil de Famille des pupilles de l'État pour le département d'Eure-et-Loir est fixée conformément à l'article L.224-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : Demeurent membres en tant que représentantes du conseil départemental :

a) à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Madame Sylvie HONNEUR

(membre depuis le 20/10/2016 en remplacement de Monsieur GUERET qui a lui même remplacé Monsieur MANCEAU le 07/04/2015)

b) à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Madame Françoise HAMELIN

(membre depuis le 07/04/2015 en remplacement de Monsieur GABORIAU)

Article 3 : Sont nommées ou renouvelées pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 les personnes suivantes :

a) représentants de l'association Enfance et Familles d'Adoption

Titulaire :

Madame Valérie AUDEBERT

(membre depuis le 06/03/2019 en remplacement de Monsieur GAUBERT)

Suppléant :

Madame Virginie GOUCHET

(membre au 01/01/2020 en remplacement de Madame MARMET)

b) personnalité ayant la qualité pour représenter le positionnement des familles d'accueil et des assistantes maternelles :

Titulaire :

Madame Valérie FENNICH

(membre depuis le 09/09/2019 en remplacement de Madame FINCK)

Suppléante :

Madame Marie-Yves DUMÉ

(membre depuis le 09/09/2019 en remplacement de Madame DEMANET)

c) personnalité qualifiée en raison de l'intérêt qu'elle porte à la protection de l'enfance et de la famille :

Madame Marie-Christine DELAUNAY

(membre au 01/01/2020 en remplacement de Madame GUEVENEUX)

Article 4 : Poursuivent leur mandat pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, les personnes suivantes :

a) représentants de l'Union Départementale des Associations Familiales d'Eure-et-Loir :

Titulaire :

Madame Sylvie MERLIER

(membre depuis le 01/01/2010 en remplacement de Madame MARCEUL)

Suppléant :

Monsieur Stéphane LANTZ

(membre depuis le 01/01/2014 en remplacement de Madame MILON)

b) représentantes des pupilles et anciens pupilles de l'Etat

Titulaire :

Madame Françoise PILLU

(membre depuis le 01/01/2005 en remplacement de Madame DENIS)

Suppléant :

Madame LENFANT Nadine

(membre depuis le 16/03/2018 en remplacement de Madame PASCAL)

c) personnalité qualifiée en raison de l'intérêt qu'elle porte à la protection de l'enfance et de la famille :

Monsieur Vincent MOREAU

(membre depuis le 01/01/2018 en remplacement de Monsieur ROBILLARD)

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 6 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 7 janvier 2020

Pour la Préfète et par délégation
Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations



Thierry PLACE

